

Collecte des déchets végétaux 2023

DES BENNES SERONT À VOTRE DISPOSITION
DU VENDREDI AU LUNDI MATIN
AUX DATES ET EMPLACEMENTS SUIVANTS :

**Jetons moins
Trions mieux**
Chaque geste compte



SERÉMANGE-ERZANGE

**PARKING DU STADE
PLACE DE L'ÉGLISE
PARKING ANGLE AVENUE GALLIANE ET RUE MADELEINE**

Du 31 mars au 3 avril
Du 14 au 17 avril
Du 28 avril au 1^{er} mai
Du 12 au 15 mai
Du 26 au 29 mai
Du 9 au 12 juin
Du 23 au 26 juin
Du 7 au 10 juillet
Du 21 au 24 juillet
Du 4 au 7 août
Du 18 au 21 août
Du 1^{er} au 4 septembre
Du 15 au 18 septembre
Du 29 septembre au 2 octobre
Du 13 au 16 octobre
Du 27 au 30 octobre

**PARKING RUE DES CARRIÈRES
PORTIER DE L'USINE - RUE DE SUZANGE
ANGLE RUE DE LA LIBERTÉ ET FERME HUSSON**

Du 24 au 27 mars
Du 7 au 10 avril
Du 21 au 24 avril
Du 5 au 8 mai
Du 19 au 22 mai
Du 2 au 5 juin
Du 16 au 19 juin
Du 30 juin au 3 juillet
Du 13 au 17 juillet
Du 28 au 31 juillet
Du 11 au 15 août
Du 25 au 28 août
Du 8 au 11 septembre
Du 22 au 25 septembre
Du 6 au 9 octobre
Du 20 au 23 octobre



ATTENTION : les bennes doivent contenir **UNIQUEMENT** des déchets végétaux (tontes de pelouse, tailles de haie, branchages dont le diamètre ne doit pas excéder 25cm, feuilles mortes, déchets du jardin tels que fruits et légumes).



**Les déchets végétaux doivent être déposés en vrac dans la benne.
PAS DE SACS EN PLASTIQUE.**

Les plans et dates d'installation des bennes sont également disponibles sur le site Internet :

www.agglo-valdefensch.fr

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter le **N°Vert 0 800 33 67 24**

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

Les déchèteries communautaires

DÉCHÈTERIE DE ALGRANGE (ZAC de la Paix)
DÉCHÈTERIE DE FLORANGE (ZAC Ste Agathe)
DÉCHÈTERIE DE HAYANGE (ZAC St Jacques)

Hiver (du 1^{er} novembre au 31 mars) :
Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h
Le samedi de 8h à 17h

Été (du 1^{er} avril au 31 octobre) :
Du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 14h à 18h
Le samedi de 9h à 18h

DÉCHÈTERIES FERMÉES LES DIMANCHES ET LES JOURS FÉRIÉS

COMMENT ACCÈDER AUX DÉCHÈTERIES ?

- + Carte d'accès gratuite et obligatoire pour les particuliers du territoire.
- + Attestation spéciale de vidage gratuite et obligatoire, si vous avez plus de 2m³ de déchets à déposer en 1 seule fois ou que vous utilisez un véhicule floqué. Cette attestation est à demander au moins 24h avant le passage en déchèterie.

Vous pouvez demander une carte de déchèterie ou une attestation spéciale de vidage sur le site internet de la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch ou dans les locaux de la Communauté d'Agglomération, munis des justificatifs nécessaires.

Plus d'informations : www.agglo-valdefensch.fr.



Équipez-vous d'un composteur !

La Communauté d'Agglomération du Val de Fensch met en vente des composteurs en plastique à tarif réduit, avec tous les outils vous permettant de réussir facilement votre compost !

POURQUOI COMPOSTER ?

- + Moins de déplacement en déchèterie ou aux bennes.
- + Réduire de 30% le poids de votre poubelle, en compostant aussi vos déchets de cuisine.
- + Éviter l'achat d'engrais, en fabriquant son propre amendement.
- + Participer à la protection de l'environnement.

COMPOSTEUR COMPOSTYS C1 300L*

20€

+ d'infos sur www.agglo-valdefensch.fr



* Dans la limite des stocks disponibles.



BON DE COMMANDE ET PAIEMENT à retourner ou à déposer à l'adresse ci-dessous

NOM : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Mail :

Modèle Compostys C1 d'une capacité de 300L, au prix de 20 euros

Paiement : Chèque à joindre à l'ordre de la Trésorerie publique de Hayange

Une fois la commande enregistrée, livraison gratuite à votre domicile dans un délai de 1 à 2 semaines.

Pour l'achat d'un composteur, vous pouvez bénéficier d'un complément d'informations, notamment des astuces pour un compostage facile et réussi !

Je souhaite recevoir des informations complémentaires : oui non

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à informer le public d'actions de sensibilisation à l'environnement et à la livraison de votre matériel. Les destinataires et les responsables du traitement des données sont le président et le service environnement de la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch. La réglementation européenne en matière de protection des données personnelles (règlement «RGPD»), actuellement en vigueur dans toute l'Union Européenne, vise à mieux protéger les données privées des citoyens et éviter leur utilisation à des fins commerciales non désirées. Les données recueillies dans ce questionnaire ne sont en aucun cas utilisées à des fins commerciales et vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement et de retrait de votre consentement en contactant la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch à l'adresse : communication@agglo-valdefensch.fr